

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

QUE :-

Le règlement 24-385 « Règlement sur la régie interne des séances du conseil » a été adopté à la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 4 décembre 2024.

Toute personne ou organisme intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général.

**DONNÉ** à Saint-Charles-de-Bellechasse ce huitième jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq.



.....  
Jean-Francois Comeau, directeur général

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h 00 et 16 h 30 le huitième jour du mois de janvier 2024, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq.



.....  
Jean-Francois Comeau, directeur général